



le 12 avril 2010

Agrément jeunesse et sport : n°1/02846

Siret : 404 435 190 0024

Siège social : 20 chemin Mazeau 97424 Piton Saint-Leu

Mail : lvlr@lvlr.net

http://www.lvlr.net

Dominique Durand

Président de la ligue réunionnaise de Vol Libre

Objet : appel à candidature pour les actions fédérales sur l'île de la réunion en 2010

A messieurs les Présidents de Clubs

Aux Obla

La ligue de Vol Libre de la Réunion organise cette année un ensemble de formations fédérales.

Ces formations doivent être encadrés par des moniteurs fédéraux ou brevet d'état. Selon le type de formation, parfois seul les B.E.E.S. pourront encadrer les formations, et il sera parfois encore requis des exigences supplémentaires (moniteurs qualifiés SIV réactualisés, BE qualifié bi depuis 2 ans ayant suivi un stage de formation, entraîneurs...)

Pour les moniteurs fédéraux, ils recevront une indemnité non encore définie, pour les BESS, le tarif pour toutes les formations sera : 100 euros la demi-journée, 165 euros la journée complète, et 200 euros pour l'organisateur, formateur et gérant de la formation.

La ligue sollicite des subventions et une participation des stagiaires pour ces formations.

Concernant ces formations, l'ensemble des moniteurs peut faire acte de candidature, même les moniteurs présent au CD de la lvlr. En effet, après renseignement pris auprès du directeur technique national, auprès de la DDJS, de notre conseiller juridique, et des pratiques qui se passent dans les autres ligues, je ne vois aucunes raisons légales à empêcher les 3 obla présents au comité directeur de la ligue à ne pas pouvoir poser leur candidature. D'ailleurs, si ils ne pouvaient pas

candidater, cela poserait clairement le problème de la participation à la ligue. Ainsi, si ceux qui s'investissent à la ligue ne peuvent pas être formateur, plus aucun Obla ne voudrait venir à la ligue. Et de la même façon, on pourrait envisager également des collusions entre un Obla présent à la ligue, et la possibilité pour lui, puisqu'il ne peut pas être formateur, de voter pour un moniteur ami... Mon conseiller juridique me propose donc la solution suivante, que je retiens. Nous sommes quinze membres au CD, dont trois OBLA. Clairement, et les statuts de la ligue seront modifiés en conséquence, aucun OBLA ne pourra jamais participer à un vote et aux choix des candidats des formations rétribués, qu'il soit candidat ou non. D'autre part, comme pour les conseils municipaux, lorsque ce point sera abordé, aucun obla, ni le RRF ne pourront être présent dans la salle. Ainsi, aucun ne pourra être taxé de se favoriser ou de favoriser un autre quidam, et nous même, d'être sous influence. Enfin, ma responsabilité juridique étant engagée, chaque candidat choisi devra signer un contrat avec la Ivlr.

La solution était simple, les gens intéressés financièrement, qu'ils soient membres du cd ou non, ne pourront choisir les formateurs, car on peut aisément concevoir que le délit de favoritisme s'applique dans tous les sens. D'autre part, je rappelle à tous, que les Obla du cd de la ligue sont les représentants du milieu professionnel, et il appartient aux professionnels de saisir leur représentant, étant entendu qu'à la ligue les élus ne sont pas là pour représenter « leur paroisse » qu'elle soit associative ou professionnelle, mais qu'ils sont chargés d'organiser les affaires de la ligue, avec constamment en toile de fond, l'intérêt général.

Vous voudrez bien adresser votre candidature à la ligue, en précisant les formations qui vous intéressent, par courriel à Ivlr@Ivlr.net ou par courrier à Ivlr 20 chemin Mazeau 97424 Piton Saint-Leu. Un accusé de réception vous sera retourné. En cas de non réception de l'accusé de réception, il vous appartient de reprendre contact avec la Ivlr.

Cet appel à candidature est valable pour l'année 2010, et il sera clos le 30 avril 2010. D'ici là, les formations en cours se poursuivent normalement sous la responsabilité de Laurent Sauval, qui vous donnera tous les renseignements utiles sur les formations futures.

Je remercie les présidents de clubs de bien vouloir informer leurs moniteurs fédéraux et leurs moniteurs brevetés d'état de cet appel.

Bien cordialement.

Dominique Durand